

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2016

Numéro de version 5

Révision: 18.01.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé**
- Code du produit: 0923
- Numéro d'enregistrement: Voir Chapitre 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation: Détergents de surface
Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

Société CHARBONNEAUX BRABANT	TEL: 03-26-49-58-70
Société P. BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
Société FLOURENT BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
Société BRABANT CHIMIE	TEL: 02-38-87-81-75
Société HAUGUEL Saint Ouen	TEL: 01-30-37-00-04
Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 02-32-79-55-00

- Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341
51062 REIMS CEDEX
Tel: 03 26 49 58 70
Courriel: chimie@charbonneaux.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

- ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
- SAMU : 15
- POMPIERS: 18
- Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.*
- Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05



GHS07

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- Mentions de danger
- Conseils de prudence

Danger

ammoniaque

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- P101 *En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.*
- P102 *Tenir hors de portée des enfants.*
- P103 *Lire l'étiquette avant utilisation.*
- P260 *Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.*
- P280 *Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.*
- P264 *Se laver soigneusement après manipulation.*
- P271 *Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.*
- P303+P361+P353 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):** *Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.*

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2016

Numéro de version 5

Révision: 18.01.2016

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé

(suite de la page 1)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

· **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

N° Enregistrement REACH: Ammoniac (CAS: 7664-41-7): 01-2119488876-14-xxxx

· Composants dangereux:

CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6 Numéro index: 007-001-01-2 Reg.nr.: 01-2119488876-14 ammoniac	ammoniaque	☠ Skin Corr. 1B, H314; ☠ Aquatic Acute 1, H400; ☠ STOT SE 3, H335	13%
---	------------	---	-----

· Composants non dangereux:

Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.

Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

· SVHC

néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux

détergents / Étiquetage du contenu

Non applicable

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· Remarques générales:

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement. LA RAPIDITÉ EST ESSENTIELLE.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

· Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Risques

Risque de perforation gastrique.

Lors de contacts prolongés: risque de brûlures

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2016

Numéro de version 5

Révision: 18.01.2016

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé

(suite de la page 2)

5.3 Conseils aux pompiers
Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux

NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Prévoir des sols résistants aux solutions alcalines.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec des métaux.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

1336-21-6 ammoniacale
VLE (France) Valeur momentanée: 14 mg/m³, 20 ppmVME (France) Valeur momentanée: 7 mg/m³, 10 ppm

DNEL

1336-21-6 ammoniacale

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2016

Numéro de version 5

Révision: 18.01.2016

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alcali 18°bé

(suite de la page 3)

DNEL (CONSOmmATEURS) (Ammoniac gazeux)
Inhalation (aigue, local): 7.2mg/m3
Inhalation (aigue, systémique): 23.8mg/m3
Inhalation (long terme, local): 2.8mg/m3
Inhalation (long terme, systémique): 23.8mg/m3
Dermal (aigue, systémiques): 68mg/kg/j
Dermal (long terme, systémique): 68mg/kg/j
Ingestion (aigue, systémique): 6.8mg/kg/j
Ingestion (long terme, systémique): 6.8mg/kg/j

(TRAVAILLEURS) (Ammoniac gazeux)
Inhalation (aigue, local): 36mg/m3
Inhalation (aigue, systémique): 47.6mg/m3
Inhalation (long terme, local): 14mg/m3
Inhalation (long terme, systémique): 47.6mg/m3
Dermal (aigue, systémiques): 68mg/kg/j
Dermal (long terme, systémique): 68mg/kg/j

• PNEC

1336-21-6 ammoniacque

PNEC (-) (Ammoniac gazeux)
Eau douce: 0.0011mg/l
Eau de mer: 0.0011mg/l
Eau, rejet intermittent: 0.089mg/l
Sédiment: -

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
 En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
 Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

• Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.
 Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2

• Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives...).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

• Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: \geq selon fabricant
 Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux \geq selon fabricant
 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

• Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• Indications générales.

• Aspect:

Forme:

Liquide

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2016

Numéro de version 5

Révision: 18.01.2016

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alcali 18°bé

(suite de la page 4)

Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	5-25ppm
· valeur du pH à 20 °C:	13
· Changement d'état Point d'ébullition:	45 °C (20%)
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation:	651 °C
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	0,923 g/cm ³ (20%)
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Forte réaction exothermique aux acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur / source de chaleur
Température supérieure à : 35 °C
La lumière solaire directe
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides et sels(H₂SO₄,HClO₄)
Halogènes: fluor,chlore,brome,iode
Cuivre,zinc et alliages
hypochlorites alcalins
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

1336-21-6 ammoniacque

Oral	LD50	350 mg/kg (RAT)
Inhalatoire	LC50	7035 mg/l (RAT) ((30min))
	NOAEL	67 (-) (mg/kg/j Ammoniac gazeux) 68mg/kg/j (RAT) (29 jours) L'exposition chronique entraîne une tolérance: l'odeur est perçue et les effets irritants surviennent à des concentrations plus élevées qu'initialement.

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Effet primaire d'irritation:** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des lésions oculaires graves.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR
(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2016

Numéro de version 5

Révision: 18.01.2016

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alcali 18°bé

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

1336-21-6 ammoniacque

CE50 (écologique)	2700 mg/l (ALGUES) (mg/l)
	110 mg/l (DAPHNIES) (mg/l, 48h)
LC50 (écologique)	0,89 mg/l (POISSONS) (mg/l, 96h)
	Oncorhynchus mykiss

12.2 Persistance et dégradabilité

1336-21-6 ammoniacque

Biodegradabilité (-)	Facilement Biodégradable. Entre dans le cycle biogéochimique de l'azote par suite de l'action des bactéries nitrifiantes de l'eau et du sol.
----------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

1336-21-6 ammoniacque

Log Pow | 0,23 (-)

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Valeur DCO:

Information non disponible

· Valeur DBO5:

Information non disponible

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8. Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé. Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager. Ne pas incinérer un emballage fermé.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN2672

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

2672 AMMONIAC EN SOLUTION

· IMDG

AMMONIA SOLUTION

· IATA

Ammonia solutions

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

8 (C5) Matières corrosives.

· Étiquette

8

· IMDG, IATA



· Class

8 Matières corrosives.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2016

Numéro de version 5

Révision: 18.01.2016

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé

(suite de la page 6)

· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler:	80
· No EMS:	F-A,S-B
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2672 AMMONIAC EN SOLUTION, 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Toxic Substances Control Act):		
<i>Tous les composants sont compris.</i>		
· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances		
1336-21-6 ammoniacque		
· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances		
<i>Tous les composants sont compris.</i>		
· Australian Inventory of Chemical Substances		
<i>Tous les composants sont compris.</i>		
· Canadian Domestic Substances List (DSL)		
1336-21-6 ammoniacque		
· Korean Existing Chemical Inventory		
7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de membrane de pureté		KE-35400
1336-21-6 ammoniacque		KE-01688
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	voir chapitre 2	
· Indications sur les restrictions de travail:	Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)	
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	Néant	
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.	

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.

Non concerné

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2016

Numéro de version 5

Révision: 18.01.2016

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé

(suite de la page 7)

ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2016

Numéro de version 5

Révision: 18.01.2016

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé

(suite de la page 8)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Voir annexe 1.

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de substance	3	8, 9	NA	1, 2, 8b, 15	1	NA	ES884
2	Utilisation de produit intermédiaire	3	1, 5, 8, 9, 12, 15, 24	NA	1, 2, 3, 4, 8b, 9, 15	6a	NA	ES933
3	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	1, 10, 24	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES890
4	Utilisation industrielle	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8b, 9, 10, 13, 15	4, 5, 6b, 7	NA	ES1028
5	Utilisation professionnelle	22	1, 10, 23	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15, 20	4, 5, 6b, 7, 8a, 8b, 8d, 8e, 8f, 9a, 9b, 11a	NA	ES1000



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances
Activité	Fabrication de substance ou utilisation en tant que processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac), échantillonnage et travaux de laboratoire annexes.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

Facilement biodégradable., Non hydrophobe

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,16
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	950000
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1
	tonnage annuel du site (tonnes/année):	950000
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2600000 kg
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10

PA100945_002

2/35

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	5 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	6 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, Concentration, valeur pH, temps). Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires.
	Sol	Endiguer si nécessaire.
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées. Empêcher la pénétration dans les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	> 2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8b, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
PA100945_002	3/35	FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

Quantité utilisée	non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	1 - 4 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
	Durée d'exposition	220 jr
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	<p>Activité automatisée dans la mesure du possible. Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) utiliser des systèmes fermés pour doser, transvaser, appliquer et pour échantillonner y compris des connecteurs. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.</p>	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)	
	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Alternativement S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. et Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b)	
	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.(PROC2)	
	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. programmes de surveillance de la santé dans le cadre de la prévention des risques sanitaires. Prendre en compte les progrès techniques et les améliorations de processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Les travaux de maintenance sur réservoirs et silos nécessitent la délivrance d'une fiche d'autorisation.	
	Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la	Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. D'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements	

PA100945_002

4/35

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

santé

imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Éviter le contact avec la peau et les muqueuses.
il faut porter des lunettes de protection résistantes aux produits chimiques.
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, même par contamination par les mains.
Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:
Porter des gants isolants contre le froid/ un équipement de protection du visage/ des yeux.
Porter un casque de protection avec bord.
Bottes
porter des vêtements de protection résistant à la lessive.
Voir chapitre 8 de la fiche de données de sécurité (Protection individuelle)
Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 95 %)
Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC8b)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé. Pas d'information disponible.

Travailleurs

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation intérieure et extérieure., sans ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg bw /jour	0,05
PROC2	Utilisation intérieure et extérieure., sans ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg bw /jour	0,20
PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,14mg/kg bw /jour	0,02
PROC8b	Utilisation à l'intérieur.,	Travailleur - cutané - aigu	0,69mg/kg bw /jour	0,10

PA100945_002

5/35

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	et long terme - systémique		
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg bw /jour	< 0,01
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	3,54mg/kg bw /jour	0,07
PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	10,63mg/kg bw /jour	0,22
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	3,19mg/kg bw /jour	0,07
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	3,54mg/m ³	0,10
PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à court terme - local	10,63mg/m ³	0,30
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	3,19mg/m ³	0,09
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01

PA100945_002

6/35

FR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)			
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	3,54mg/m ³	0,25
PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à long terme - local	10,63mg/m ³	0,76
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	3,19mg/m ³	0,23

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Santé

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation de produit intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU24: Recherche scientifique et développement
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Non hydrophobe, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,21
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	800000
	La partie du tonnage régional utilisée	1

PA100945_002

8/35

FR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	localement:	
	tonnage annuel du site (tonnes/année):	800000
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2200000 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	Libération continue.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	5 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, Concentration, valeur pH, temps)., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires.
	Sol	Endiguer si nécessaire.
		Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées. Empêcher la pénétration dans les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	> 2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %

PA100945_002

9/35

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	1 - 4 h
	conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. utiliser des systèmes fermés pour doser, transvaser, appliquer et pour échantillonner y compris des connecteurs. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction. Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Activité automatisée dans la mesure du possible. Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2) échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.		
ou Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2, PROC3, PROC4)		
Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC3, PROC4)		
Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b)		
S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Alternativement S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. et Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b)		
S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC9)		
manipuler sous extracteur de fumée ou avec une méthode appropriée équivalente pour réduire l'exposition.(PROC15)		
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)		
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter		

PA100945_002

10/35

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	l'exposition.(PROC2)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	<p>Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.</p> <p>programmes de surveillance de la santé dans le cadre de la prévention des risques sanitaires.</p> <p>Prendre en compte les progrès techniques et les améliorations de processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets.</p> <p>Les travaux de maintenance sur réservoirs et silos nécessitent la délivrance d'une fiche d'autorisation.</p>
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>Porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>Utiliser une protection des yeux adaptée.</p> <p>Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible.</p> <p>D'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.</p> <p>Éviter le contact direct du produit avec les yeux, même par contamination par les mains.</p> <p>Éviter le contact avec la peau et les muqueuses.</p> <p>Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:</p> <p>Porter des gants isolants contre le froid/ un équipement de protection du visage/ des yeux.</p> <p>Porter un casque de protection avec bord.</p> <p>Bottes</p> <p>porter des vêtements de protection résistant à la lessive.</p> <p>Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.</p> <p>Voir chapitre 8 de la fiche de données de sécurité (Protection individuelle)</p>
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 95 %)
	Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC8b)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé. Pas d'information disponible.

Travailleurs

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PA100945_002		11/35		FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

PROC1, PROC3, PROC15	Utilisation intérieure et extérieure., sans ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg bw /jour	0,05
PROC2	Utilisation intérieure et extérieure., sans ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg bw /jour	0,20
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,69mg/kg bw /jour	0,10
PROC5	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg bw /jour	0,01
PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,14mg/kg bw /jour	0,03
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg bw /jour	< 0,01
PROC2, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	3,54mg/kg bw /jour	0,07
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	7,08mg/kg bw /jour	0,15
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	10,63mg/kg bw /jour	0,22
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	3,19mg/kg bw /jour	0,07

PA100945_002

12/35

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	protection respiratoire, > 4h (demi poste)			
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	8,5mg/kg bw /jour	0,18
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	3,54mg/m ³	0,10
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	7,08mg/m ³	0,20
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à court terme - local	10,63mg/m ³	0,30
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	3,19mg/m ³	0,09
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à court terme - local	8,5mg/m ³	0,24
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - dermique, à long terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans	Salarié - dermique, à long terme - local	3,54mg/m ³	0,25

PA100945_002

13/35

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	protection respiratoire, > 4h (demi poste)			
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - dermique, à long terme - local	7,08mg/m ³	0,51
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - dermique, à long terme - local	10,63mg/m ³	0,76
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - dermique, à long terme - local	3,19mg/m ³	0,23
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - dermique, à long terme - local	8,5mg/m ³	0,61

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Santé

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU24: Recherche scientifique et développement
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Chargement en masse (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC), Préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Non hydrophobe, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,15
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1 Million de tonnes/an

PA100945_002

15/35

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1
	tonnage annuel du site (tonnes/année):	1 Million de tonnes/an
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2800000 kg
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, Concentration, valeur pH, temps).
	Sol	Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol., Endiguer si nécessaire., Facilement biodégradable.
		Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées. Empêcher la pénétration dans les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	> 2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	86,8 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au	liquide
PA100945_002	16/35	FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	moment de l'utilisation)	
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	non applicable	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	<p>Activité automatisée dans la mesure du possible. Réduire l'exposition en utilisant des mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées et une ventilation locale/générale appropriée. Vider et rincer le système avant ouverture de l'équipement Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). S'assurer que les points de transfert sont équipés d'une ventilation par extraction Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de manière sûre..</p>	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	<p>Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. Considérer le besoin d'une surveillance de la santé basée sur le risque L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance Les travaux de maintenance sur réservoirs et silos nécessitent la délivrance d'une fiche d'autorisation. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.</p>	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>Éviter le contact avec la peau et les muqueuses. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. porter les gants adaptés pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Équipement de protection individuel, voir section 8.</p>	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé. Pas d'information disponible.

Travailleurs

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

PA100945_002

17/35

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC15	Utilisation intérieure et extérieure., sans ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg bw /jour	0,05
PROC2	Utilisation intérieure et extérieure., sans ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg bw /jour	0,20
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,69mg/kg bw /jour	0,10
PROC5	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg bw /jour	0,01
PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,14mg/kg bw /jour	0,02
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg bw /jour	< 0,01
PROC2, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	3,54mg/kg bw /jour	0,07
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	7,08mg/kg bw /jour	0,15
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	10,63mg/kg bw /jour	0,22
PROC8b	Utilisation à l'intérieur.,	Travailleur - inhalation -	3,19mg/kg bw /jour	0,07

PA100945_002

18/35

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	aigu et long terme - systémique		
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	8,5mg/kg bw /jour	0,18
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	3,54mg/m ³	0,10
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	7,08mg/m ³	0,15
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à court terme - local	10,63mg/m ³	0,30
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	3,19mg/m ³	0,09
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à court terme - local	8,5mg/m ³	0,24
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2,	Utilisation à l'intérieur.,	Salarié - par inhalation, à	3,54mg/m ³	0,25

PA100945_002

19/35

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

PROC15	avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	long terme - local		
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	7,08mg/m ³	0,51
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à long terme - local	10,63mg/m ³	0,76
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	3,19mg/m ³	0,23
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à long terme - local	8,5mg/m ³	0,61

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p> <p>ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos</p>

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC5, ERC6b, ERC7

Facilement biodégradable.

Non hydrophobe

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,08
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	25000
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,7

PA100945_002

21/35

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	tonnage annuel du site (tonnes/année):	25000
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	68000 kg
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 % (ERC4, ERC5, ERC6b, ERC7)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	95 % (ERC4)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	100 % (ERC4)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	50 % (ERC5)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	50 % (ERC5)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	10 % (ERC6b)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	5 % (ERC6b)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	5 % (ERC7)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	5 % (ERC7)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques	
	conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air
Eau		Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, Concentration, valeur pH, temps)., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires.
Sol		Endiguer si nécessaire.
Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées. Empêcher la pénétration dans les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.		
PA100945_002	22/35	FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	> 2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Quantité utilisée non applicable

Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	1 - 4 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs
Utilisation intérieure et extérieure.

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)
Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
utiliser des systèmes fermés pour doser, transvaser, appliquer et pour échantillonner y compris des connecteurs.
S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.
Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
Activité automatisée dans la mesure du possible.
Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
ou
Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2, PROC3, PROC4)
Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC3, PROC4)

PA100945_002 23/35 FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	<p>Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b)</p> <p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Alternativement S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. et Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b)</p> <p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC9)</p> <p>manipuler sous extracteur de fumée ou avec une méthode appropriée équivalente pour réduire l'exposition.(PROC15)</p> <p>Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)</p> <p>échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.(PROC2)</p>	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	<p>Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.</p> <p>programmes de surveillance de la santé dans le cadre de la prévention des risques sanitaires.</p> <p>Prendre en compte les progrès techniques et les améliorations de processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets.</p> <p>Les travaux de maintenance sur réservoirs et silos nécessitent la délivrance d'une fiche d'autorisation.</p>	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>Porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>Utiliser une protection des yeux adaptée.</p> <p>Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible.</p> <p>D'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.</p> <p>Eviter le contact direct du produit avec les yeux, même par contamination par les mains.</p> <p>Éviter le contact avec la peau et les muqueuses.</p> <p>Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:</p> <p>Porter des gants isolants contre le froid/ un équipement de protection du visage/ des yeux.</p> <p>Porter un casque de protection avec bord.</p> <p>Bottes</p> <p>porter des vêtements de protection résistant à la lessive.</p> <p>Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.</p> <p>Voir chapitre 8 de la fiche de données de sécurité (Protection individuelle)</p> <p>Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 95 %)</p> <p>Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec</p>	
PA100945_002	24/35	FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC8b)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé. Pas d'information disponible.

Travailleurs

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC15	Utilisation intérieure et extérieure., sans ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg bw /jour	0,05
PROC2	Utilisation intérieure et extérieure., sans ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg bw /jour	0,20
PROC4, PROC8b, PROC9, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,69mg/kg bw /jour	0,10
PROC5	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg bw /jour	0,01
PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,14mg/kg bw /jour	0,02
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg bw /jour	< 0,01
PROC2, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, >	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	3,54mg/kg bw /jour	0,07

PA100945_002

25/35

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	4h (demi poste)			
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	7,08mg/kg bw /jour	0,15
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	10,63mg/kg bw /jour	0,22
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	3,19mg/kg bw /jour	0,07
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	8,5mg/kg bw /jour	0,18
PROC10	avec gants, sans ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	27,43mg/kg bw /jour	0,40
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	3,54mg/m ³	0,10
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	7,08mg/m ³	0,20
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à court terme - local	10,63mg/m ³	0,30
PROC8b	Utilisation à l'intérieur.,	Salarié - par inhalation, à	3,19mg/m ³	0,09
PA100945_002		26/35		FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	court terme - local		
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à court terme - local	8,5mg/m ³	0,24
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	3,54mg/m ³	0,25
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	7,08mg/m ³	0,51
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à long terme - local	10,63mg/m ³	0,76
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	3,19mg/m ³	0,23
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à long terme - local	8,5mg/m ³	0,61
PROC10	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée	Salarié - par inhalation, à long terme - local	218,75mg/m ³	0,78

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

PA100945_002

27/35

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Santé

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

PA100945_002

29/35

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
ERC11a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC5, ERC6b, ERC7, ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e, ERC8f, ERC9a, ERC9b, ERC11a

Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,08
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	25000
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,7
	tonnage annuel du site (tonnes/année):	25000
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	68000
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, Concentration, valeur pH, temps).
	Sol	Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol., Endiguer si nécessaire., Facilement biodégradable.
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées. Empêcher la pénétration dans les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique

PA100945_002

30/35

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	> 2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	86,8 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC20

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	1 - 4 h
	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	<p>Activité automatisée dans la mesure du possible. Réduire l'exposition en utilisant des mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées et une ventilation locale/générale appropriée. Vider et rincer le système avant ouverture de l'équipement Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). S'assurer que les points de transfert sont équipés d'une ventilation par extraction Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de manière sûre..</p>	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	<p>Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. Considérer le besoin d'une surveillance de la santé basée sur le risque L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance Les travaux de maintenance sur réservoirs et silos nécessitent la délivrance d'une fiche d'autorisation. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.</p>	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection	<p>Éviter le contact avec la peau et les muqueuses. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.</p>	

PA100945_002

31/35

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

personnelle, de l'hygiène et de la santé

porter les gants adaptés pendant les activités où le contact avec la peau est possible.
Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.
Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé. Pas d'information disponible.

Travailleurs

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC15	Utilisation intérieure et extérieure., sans ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg bw /jour	0,05
PROC2	Utilisation intérieure et extérieure., sans ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg bw /jour	0,20
PROC4, PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,69mg/kg bw /jour	0,10
PROC5	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg bw /jour	0,01
PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,14mg/kg bw /jour	0,02
PROC9, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,69mg/kg bw /jour	0,10

PA100945_002

32/35

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	gant, pendant 1 - 4 heures			
PROC10	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg bw /jour	0,20
PROC20	Utilisation intérieure et extérieure., sans ventilation avec aspiration localisée, sans gant, > 4h (demi poste)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,71mg/kg bw /jour	0,25
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg bw /jour	0,01
PROC2, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	3,54mg/kg bw /jour	0,07
PROC3, PROC4, PROC20	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	7,08mg/kg bw /jour	0,15
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	10,63mg/kg bw /jour	0,22
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	3,19mg/kg bw /jour	0,07
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	8,5mg/kg bw /jour	0,18
PROC10	donnée non disponible	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	---	---
PROC1	Utilisation à l'intérieur.,	Salarié - par inhalation, à	0,01mg/m ³	0,01

PA100945_002

33/35

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	court terme - local		
PROC2, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	3,54mg/m ³	0,10
PROC3, PROC4, PROC20	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	7,08mg/m ³	0,20
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à court terme - local	10,63mg/m ³	0,30
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	3,19mg/m ³	0,09
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à court terme - local	8,5mg/m ³	0,24
PROC10	donnée non disponible	Salarié - par inhalation, à court terme - local	---	---
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m ³	0,01
PROC2, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	3,54mg/m ³	0,25
PROC3, PROC4, PROC20	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, >	Salarié - par inhalation, à long terme - local	7,08mg/m ³	0,51

PA100945_002

34/35

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac

Version 1.0

Date d'impression 12.09.2013

Date de révision 12.09.2013

	4h (demi poste)			
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à long terme - local	10,63mg/m ³	0,76
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, > 4h (demi poste)	Salarié - par inhalation, à long terme - local	3,19mg/m ³	0,23
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à long terme - local	8,5mg/m ³	0,61
PROC10	donnée non disponible	Salarié - par inhalation, à long terme - local	---	---

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.